Procès-verbal

Assemblée communale 19 décembre 2023

Présidence: Monsieur Nicolas Rérat

Scrutateurs: MM. Jean-Pierre Andrey et Paul Haas

Citoyens habilités à voter en matière communale : 1282

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 21 septembre 2023 (ce PV ne sera pas lu; il peut être consulté en ligne sur notre site Internet: www.matran.ch ou commandé au bureau communal).
2. Adoption des statuts de l'Association intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration à Villars-sur-Glâne (ASEV).
3. Budget 2024
   - 3.1. Présentation générale du budget de résultats et des investissements 2024.
   - 3.2. Approbation du budget de résultats 2024.
   - 3.3. Budget des investissements 2024.
     - 3.3.1. Remplacement des conduites d'eau potable de la route de l'Ecole.
     - 3.3.2. Mise en conformité LHand des arrêts de bus des Glycines et de la Tire.
     - 3.3.3. Approbation du budget des investissements 2024.
4. Election d'un membre à la Commission des naturalisations.
5. Informations du Conseil communal.
6. Divers.

PAS APPROUVÉ PAR L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

A 20h00 précise, **M. le Syndic** souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens. L'assemblée a lieu à la salle communale. Il nomme ensuite les scrutateurs et leur demande de compter les personnes présentes. Le secrétaire n'a pas le droit de vote.

Personnes présentes :	51
Citoyens présents ayant le droit de vote:	**50**

Il confirme que l'Assemblée a été convoquée conformément à l'art. 12 de la loi sur les communes du 25.09.1980, à savoir par :

- insertion d'un avis dans la feuille officielle,
- affichage au pilier public,
- envoi de la convocation à tous les ménages.

M. Rérat demande à l'assemblée si quelqu'un a des remarques sur la convocation ou le tractanda.

Ce n'est pas le cas. Les préliminaires étant ainsi terminés, l'Assemblée peut délibérer valablement.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 21 septembre 2023

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 21 septembre 2023 n'est pas lu. Il a été mis à disposition en ligne sur le site Internet www.matran.ch ou a pu être commandé au bureau communal.

M. Nicolas Rérat ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée approuve le procès-verbal avec les remerciements à son auteur, M. Olivier Pillonel, secrétaire communal.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	51
Citoyens présents ayant le droit de vote:	50
Approuvent:	**50**
Refus:	0
Abstentions :	0

2. Adoption des statuts de l'Association intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration à Villars-sur-Glâne (ASEV)

M. Bernard Chassot, vice-syndic et conseiller communal responsable de l'épuration des eaux présente cet objet. Le Conseil communal propose d'approuver le projet des statuts de la nouvelle Association de communes pour l'exploitation de la station d'épuration sise à Villars-sur-Glâne (ASEV).

Actuellement, les communes de Villars-sur-Glâne, Avry, Hauterive (FR), Matran et Neyruz sont liées par une convention intercommunale relative à l'exploitation, à l'agrandissement et aux nouveaux aménagements de la station d'épuration (STEP) de Villars-sur-Glâne. Cette convention, signée en 2006, a été passée pour une durée de 20 ans.

L'Assemblée communale du 14 décembre 2022 a approuvé un crédit d'études relatif au renouvellement et à l'agrandissement de la STEP de Villars-sur-Glâne. Ces travaux sont aujourd'hui estimés à HT CHF 55'0000'000.-. Après analyse des deux formes de collaboration possibles (Entente intercommunale ou Association de communes) et compte tenu des investissements lourds qui sont prévus, la forme de l'Association de communes est la plus adéquate. C'est également l'avis du Service des communes.

Pour ce faire, l'Assemblée communale doit accepter :

- la constitution d'une Association de communes pour la gestion de la STEP à Villars-sur-Glâne et les statuts de ladite Association ;

PAS APPROUVÉ PAR L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

- le versement de la part de la commune de Matran au capital social de la nouvelle Association, soit un montant fixé à CHF 102'400.-- ;

- la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent en faveur de la nouvelle Association de communes pour la gestion de la STEP à Villars-sur-Glâne.

Il est important de relever que la dissolution de l'entente communale permettra à notre commune de récupérer un montant de CHF 80'900.- qui servira de ce fait à financer en grande partie notre participation de CHF 102'400.- à la nouvelle Association.

Tous les documents utiles à ce dossier figuraient sur notre site internet, www.matran.ch , notamment les nouveaux statuts avec explications des articles importants, ainsi que le règlement des finances de la nouvelle Association.

A l'issue de cette présentation, **M. Nicolas Rérat** cède la parole à M. Christian Nobs, président de la commission financière, pour son préavis relatif à cet objet.

M. Christian Nobs donne lecture du préavis de la commission financière.

« Le Conseil communal propose d'accepter la création d'une association de commune en lieu et place de l'entente communale actuelle afin de régler l'exploitation de la STEP de Villars-sur-Glâne, STEP recueillant nos eaux usées.

La commission financière recommande l'acceptation de cet objet et soutient la constitution de l'Association de communes pour la gestion en lieu et place de l'entente actuelle. »

M. Nicolas Rérat remercie la commission financière pour son préavis. Il ouvre la discussion sur ce point.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée approuve la constitution d'une Association de communes pour la gestion de la STEP à Villars-sur-Glâne et accepte les statuts de ladite association. Elle accepte le versement de la part de la Commune de Matran au capital social de la nouvelle association, soit un montant à CHF 102'400.- et la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent en faveur de la nouvelle association de communes pour la gestion de la STEP à Villars-sur-Glâne.

Résultat du vote à main levée

Personnes présentes :	51
Citoyens présents ayant le droit de vote:	50
Approuvent:	**50**
Refus:	0
Abstentions :	0

3. Budget 2024

3.1. Présentation générale du budget de résultats et des investissements 2024

M. Jean-Luc Dumoulin, conseiller communal responsable des finances, présente cet objet. Il présente au préalable un slide indiquant la répartition des charges du budget. C'est le chapitre de la formation qui présente les charges les plus élevées à hauteur de 30 % du

PAS APPROUVÉ PAR L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

budget total. S'ensuit le chapitre de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire à hauteur de 15 %, puis, 2 chapitres à 12 %, à savoir la prévoyance sociale, ainsi que le trafic et les télécommunications. Puis, 2 chapitres représentant 9 % du budget, la santé et l'administration. Ces 6 chapitres représentent à eux seuls plus de 80 % du budget communal, soit près de CHF 8'000'000.-.

Enfin, les 4 derniers chapitres dont les charges sont les moins importantes : les finances et les impôts (6 %), la culture, les sports et les loisirs (5 %), l'ordre et la sécurité publics (3 %) et pour finir l'économie dont la répartition en pourcent est de 0 mais le chiffre réel est de 0,35 %.

M. Dumoulin compare ensuite les charges du budget 2023 et celles du budget 2024. Sans tenir compte du chapitre de l'économie, qui représente seulement 0,35 % du budget global, on peut constater que les charges augmentent dans l'ensemble des chapitres. Les charges globales du budget 2024 augmentent de plus de 10 % par rapport au budget 2024. Quant aux charges liées, qu'elles soient cantonales ou régionales, elles continuent d'augmenter comme ces dernières années. Avec l'augmentation de notre population (1'677 habitants au 31.12.2022 contre 1'637 au 31.12.2021), critère principal sur lequel sont calculées les charges liées, celles-ci augmentent de manière encore plus importante pour notre commune. Il passe en revue les différents chapitres du budget de résultats 2024.

Administration générale => charges : 865'720.00 / revenus : 52'000.00

L'augmentation des charges de ce chapitre provient principalement des charges salariales. Pour ses salariés, la commune se base sur l'échelle de traitements du personnel de l'Etat de Fribourg. Pour 2024, l'indexation des salaires du personnel communal a été fixée à 1,6 %. La commune appliquera toutefois le taux fixé la semaine dernière par le Conseil d'Etat, à savoir 1,42 %. L'évolution salariale ordinaire, par le biais du système de paliers, a également été prise en compte. Des changements de personnel ont eu lieu en 2023 au sein des services de la voirie et de la conciergerie. Des adaptations de postes sont également nécessaire afin de répondre pleinement aux attentes et aux besoins de la population. Ces éléments impactent les charges de ce chapitre mais également d'autres chapitres. En effet, depuis l'entrée en vigueur du système comptable MCH2, les charges salariales sont réparties dans plusieurs chapitres.

Ordre et sécurité publics, défense => charges : 232'650.00 / revenus : 45'000.00

Depuis le 1er janvier 2023, le service du feu de notre district est géré par le Réseau Santé Sarine. Notre commune fait partie de la compagnie Sarine-Centre avec les communes d'Avry, Neyruz et Prez. Avec les 7 autres compagnies du district, elle forme le bataillon Sarine. Selon les chiffres communiqués, les charges devraient rester stables par rapport à 2023. Ce chapitre comprend également notre participation à la Police intercommunale, association de communes qui regroupe également les communes de Villars-sur-Glâne, Corminboeuf, Givisiez et Granges-Paccot.

Formation => charges : 2'607'000.00 / revenus : 233'750.00

Hormis l'augmentation générale des charges liées, les charges et revenus de ce chapitre sont relativement stables par rapport au budget 2023. Ce chapitre comprend l'ensemble des domaines de l'enseignement dont le 70 % des charges sont des dépenses liées comme le personnel enseignant de l'école primaire, l'école secondaire, les écoles spécialisées, la

PAS APPROUVÉ PAR L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

formation professionnelle ou le conservatoire. Les autres postes de ce chapitre, représentant des dépenses directes que la commune peut maitriser, sont l'école enfantine et primaire, l'accueil extrascolaire ou les frais des bâtiments scolaires.

Culture, sports et loisirs => charges : 452'900.00 / revenus : 4'350.00

Les charges liées de ce chapitre ne représentent qu'un peu plus de 30 %. Il s'agit principalement de nos participations à Coriolis Infrastructures, à la bibliothèque régionale d'Avry et à la promotion culturelle de l'Agglomération de Fribourg. Concernant les autres dépenses directes, toutes les charges habituelles liées à la culture, aux sports et aux loisirs ont été portées au budget.

Santé => charges : 828'000.00 / revenus : 4'000.00

Ce chapitre est composé presque en totalité de charges liées qui augmentent de plus de 17 % par rapport au budget 2023 et même de 23 % en comparaison aux comptes 2022. Les 4 postes mentionnés sur le slide, qui sont des charges cantonales, représentent à eux seuls plus de 90 % des charges de ce chapitre.

Prévoyance sociale => charges : 1'098'100.00 / revenus : 24'600.00

Les trois charges les plus importantes sont la participation aux dépenses des institutions spécialisées pour CHF 453'700.-, les subsides aux crèches et garderies pour CHF 202'000.- et la participation à l'aide sociale régionale pour CHF 160'100.-. L'augmentation des subsides octroyés pour les enfants de Matran qui fréquentent la dizaine de crèches de la région est encore plus marquées pour 2024 car il y a de plus en plus d'enfants concernés (+ 58 %).

Trafic et télécommunications => charges : 1'110'700.00 / revenus : 80'700.00

L'augmentation des charges est due principalement, au niveau communal, à diverses études concernant notre réseau routier. Au niveau régional, il s'agit de notre participation à l'Agglomération qui augmente de CHF 55'000.00 pour la partie « mobilité », à savoir les transports publics. Les recettes de ce chapitre comprennent la rétribution de l'agence postale, les ventes de prestations postales et les ventes de cartes journalières CFF. Pour ces dernières, le système change au 1er janvier 2024. Les cartes journalières CFF sont supprimées. Elles sont remplacées par une carte journalière dégriffée. Son principe est le suivant : « plus vous réservez tôt, plus vous voyagez à prix réduit ». La réservation est possible dès maintenant. Vous trouverez les informations nécessaires sur le site internet de la commune.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire => charges : 1'406'020.00 / revenus : 1'151'950.00

Ce chapitre est divisé en différents sous-chapitres qui sont l'eau potable, les eaux usées, la gestion des déchets, l'aménagement, la lutte contre la pollution de l'environnement, le cimetière et l'aménagement du territoire. Les sous-chapitres de l'eau potable et des eaux usées sont des domaines pour lesquels l'intégralité des charges doit être couverte par les taxes. En cas de bénéfice sur ces 2 sous-chapitre, l'excédent est attribué en partie à la réserve pour le maintien de la valeur des installations (pour de futurs investissements) et en partie à la réserve destinée à l'équilibre du compte (pour compenser d'éventuels déficits).

PAS ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

Ces chapitres sont bénéficiaires en 2024. Concernant la gestion des déchets, les taxes encaissées par la commune (taxe de base et taxe au sac) doivent couvrir le 70 % des coûts liés aux déchets, ce qui est le cas pour notre commune.

Economie publique => charges : 32'750.00 / revenus : 32’350.00

Les charges et les recettes prévues pour ce chapitre sont quasiment à l’équilibre. Les recettes proviennent de la production photovoltaïque du réseau de consommation propre mis en service l’année dernière. Pour rappel, il s’agit d’une communauté d’autopartage qui permet de consommer en direct la production créée sur le site situé dans la zone « Champ de Croix » près du terrain de foot. Les autres postes de ce chapitre concernent les forêts qui sont gérées par Forêts-Sarine ainsi que le tourisme et la promotion économique qui sont gérés par l’Agglomération.

Finances et impôts => charges : 500'650.00 / revenus : 7’307’300.00

Les recettes fiscales de ce chapitre augmentent de près de 10 % en 2024. En effet, l’arrivée de nouveaux citoyens dans le quartier de Champ-Riond a un effet direct sur les recettes fiscales de notre commune. M. Dumoulin cite ensuite les différentes recettes de ce chapitre prévues en 2024, les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales, la contribution immobilière et les impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutation

Totaux de résultats

Ce budget de résultats 2024 est composé de charges pour un montant total de CHF 9'134'490.- et de revenus à hauteur de CHF 8'936'000.-. Il en résulte un déficit de CHF 198'490.-. Pour rappel, le budget 2023 prévoyait un déficit de CHF 267'800.-. Ce résultat tient compte d’un prélèvement de CHF 100'000.- (CHF 200'000.- en 2023) dans la provision qui avait été constituée il y a quelques années pour compenser en partie la diminution des recettes fiscales relatives à la réforme de l’imposition sur le bénéfice des personnes morales. Le Conseil communal, soucieux du maintien de la bonne santé financière de la commune, a veillé toutefois à limiter au maximum l’évolution des charges qu’il peut maitriser et est ainsi en mesure de présenter un déficit moins important que celui prévu au budget 2023. Même si ce budget n’atteint pas l’équilibre, le déficit projeté pourra être couvert par les fonds propres de la commune.

3.2. Approbation du budget de résultats 2024

A l’issue de cette présentation, **M. Nicolas Rérat** cède la parole à M. Christian Nobs, président de la commission financière, pour son préavis relatif au budget de résultat 2024.

M. Christian Nobs donne lecture du préavis de la commission financière.

La CFM a examiné le budget de résultat 2024 quant à la conformité des recettes et des dépenses avec les dispositions légales et le plan comptable (MCH2) ainsi qu'avec les directives du service cantonal des communes. Nous avons comparé l'évolution des charges et produits prévus pour 2024 par rapport au budget 2023 et aux comptes 2023 de fin octobre. Pour certaines rubriques, la situation de ces comptes provisoires nous a aussi aidés à contrôler la plausibilité de certains postes du budget.

PAS APPROUVÉ PAR L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

Ce travail préparatoire a été suivi d'un entretien très ouvert avec le syndic, plusieurs conseillers communaux notamment celui en charge des finances ainsi que le boursier communal qui ont répondu à toutes nos questions. Un échange de points de vue franc et constructif nous a permis de nous faire une bonne idée des directions dans lesquelles vont travailler nos autorités dans les mois et années qui viennent.

Globalement le budget 2024, peut être qualifié de correct, tant du côté des recettes que des dépenses. Le déficit annoncé de CHF 198'490.- n'est pas alarmant, sachant qu'il contient toujours quelques postes en principe uniques tel le changement nécessaire de l'équipement informatique…

Ce budget tel que présenté peut être approuvé sans réticence par l'assemblée.

M. Nicolas Rérat remercie la commission financière pour son travail et son préavis. Il ouvre la discussion sur ce point.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée approuve d'une part le budget de résultat 2024, tel que publié dans "Matr'en cause", et d'autre part le préavis de la Commission financière.

<u>Résultat du vote à main levée</u>

Personnes présentes :	51
Citoyens présents ayant le droit de vote:	50
Approuvent:	**50**
Refus:	0
Abstentions :	0

3.3 Budget des investissements 2024

M. Jean-Luc Dumoulin présente le détail du budget des investissements 2024 qui comprend les crédits liés, les crédits de paiement et les crédits à voter. Pour les crédits liés, il y a des dépenses de 40'000.- pour les raccordements secondaires. Dans les recettes, nous trouvons l'encaissement des taxes de raccordement pour l'eau potable et pour les eaux usées à hauteur de CHF 60'000.-. Ensuite nous avons les crédits de paiement. Il s'agit des investissements déjà votés mais pas encore commencés ou terminés. Pour 2024, des dépenses à hauteur de CHF 5'422'400.- sont prévues pour une douzaine d'investissements. Une grande partie de ces investissements seront terminés en 2024, notamment ceux concernant les routes et les eaux. Le détail de ces crédits de paiement a été publié dans le Matr'en cause.

Et enfin, les crédits à voter, à savoir les 2 crédits d'investissement qui seront soumis à l'Assemblée aux points 3.3.1 et 3.3.2. Ces 2 crédits seront intégralement dépensés durant l'année 2024.

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'approuver ce budget des investissements 2024 dont le total des dépenses s'élève à CHF 5'932'400.00 et celui des recettes à CHF 270'000.00.

PAS APPROUVE PAR L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Matran, Assemblée communale

3.3. Présentation du budget des investissements

	Dépenses	Recettes
Crédits liés	40'000.00	60'000.00
Crédits de paiements	5'432'400.00	70'000.00
Crédits à voter	460'000.00	140'000.00
Total	**5'932'400.00**	**270'000.00**

39

PAS APPROUVÉ PAR L'ASSEMBLÉE

3.3.1 Remplacement des conduites d'eau potable de la route de l'Ecole

M. Bernard Chassot, vice-syndic et conseiller communal responsable du réseau d'eau potable.

En fonction du projet et de l'avancée des travaux du chauffage à distance (CAD) du Groupe E, le long de la route de l'Ecole, le Conseil communal a décidé de remplacer les conduites d'eau potable qui datent de 40 ans et qu'il aurait fallu changer d'ici quelques années.

Nous vous proposons cet investissement maintenant, pour profiter de la fouille et du fait que la remise en état de la route sera financée par le Groupe E. Ces travaux sont évalués par SINEF à CHF 300'000.-.

Ce crédit sera financé par le biais d'un emprunt à moins que la situation financière au moment de l'engagement permette un financement au moyen des liquidités disponibles.

M. Nicolas Rérat présente ensuite le plan de financement pour ce crédit.

M. Christian Nobs, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« Dans la continuité de la rénovation de notre réseau d'eau, La CFM préavise favorablement le crédit de CHF 300'000.- et son financement par un emprunt. »

M. Nicolas Rérat ouvre la discussion sur ce point.

M. Niels Wirths demande si la route de l'Ecole sera fermée pendant la durée des travaux.

M. Michaël Studer, responsable des routes, lui répond que cela sera le cas sur certains secteurs et à certains moments.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve le crédit de CHF 300'000.- pour le replacement des conduites d'eau potable de la route de l'Ecole.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	51
Citoyens présents ayant le droit de vote :	50
Approuvent:	**50**
Refus:	0
Abstentions :	0

3.3.2 Mise en conformité LHand des arrêts de bus des Glycines et de la Tire

M. Michaël Studer, conseiller communal responsable des routes, présente cet objet. La commune doit mettre aux normes LHand (Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées) les 3 arrêts de bus actuels de Matran, travaux obligatoires selon la législation fédérale. Le coût de transformation d'un arrêt de bus se monte à CHF 80'000.-.

Contrairement à ce qui a été mentionné dans Matr'en cause, l'arrêt de bus de Matran Village n'a pas été réalisé cette année. L'idée était de profiter des travaux qui avaient lieu sur la route de l'Eglise. Ceci aurait permis d'une part de faire des économies et d'autre part de ne pas réouvrir dans quelques mois un chantier. La commission financière avait répondu favorablement à la demande du Conseil communal sous l'angle de l'article 6 de notre règlement des finances, ce qui aurait permis d'adapter l'arrêt de bus de Matran Village sans décision de l'Assemblée communale. Cependant, le canton qui n'avait pas fait de remarque lors de l'examen préalable a rendu un préavis défavorable lors de la mise à l'enquête. De ce fait, le Conseil communal n'a pas voulu prendre le risque d'entreprendre les travaux et que le canton n'accorde ensuite pas de subvention. M. Studer précise qu'il n'est pas possible de rajouter lors de cette assemblée l'adaptation de cet arrêt de bus car il n'est pas prévu dans le budget annoncé. Pour ces travaux, le Conseil communal sollicitera soit un crédit lors de l'assemblée communale du printemps 2024, soit demandera l'autorisation à la Commission financière, ceci en fonction du moment le plus favorable pour effectuer les travaux.

Ainsi, l'Assemblée communale devra se prononcer sur un crédit d'investissement de CHF 160'000.-, sans les subventions cantonales, pour les deux autres arrêts de bus, à savoir ceux de la Tire et des Glycines.

M. Nicolas Rérat présente ensuite le plan de financement pour ce crédit de CHF 160'000.- qui sera financé par le biais d'un emprunt à moins que la situation financière au moment de l'engagement permette un financement au moyen des liquidités disponibles.

M. Christian Nobs, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« Afin de continuer à répondre aux besoins de nos citoyens sur la mobilité, La CFM préavise favorablement le crédit de CHF 160'000.- et son financement par un emprunt. »

M. Nicolas Rérat ouvre la discussion sur ce point.

Mme Christiane Mojica demande pour quelles raisons les préavis des services de l'Etat sont défavorables.

PAS APPROUVÉ PAR L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

M. Michaël Studer lui répond qu'il s'agit en en premier lieu de la distance de l'arrêt de bus par rapport au virage et deuxièmement de la longueur de l'arrêt de bus.

M. François Le Fort trouve que CHF 80'000.- pour adapter un arrêt de bus est très onéreux et souhaite des compléments d'informations.

M. Michaël Studer relève qu'il faut d'abord ouvrir la route pour refaire le coffrage de la route. La deuxième raison, c'est qu'il faut surélever le trottoir de 16 à 22 cm. Le prix des bordures est très élevé.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve le crédit d'investissement de CHF 160'000.00 pour la mise en conformité des arrêts de bus des Glycines et de la Tire et son financement tel que proposé.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	51
Citoyens présents ayant le droit de vote :	50
Approuvent:	**50**
Refus:	0
Abstentions :	0

3.3.3 Approbation du budget des investissements 2024

M. Nicolas Rérat relève que l'Assemblée communale doit maintenant approuver le budget des investissements dans leur globalité, à savoir le montant qui sera dépensé en 2024 non seulement pour les investissements votés lors de cette assemblée, mais aussi les montants relatifs aux crédits liés et aux crédits de paiement.

M. Christian Nobs, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« La CFM préavise favorablement le budget des investissements 2024 qui présente un total de charges de CHF 5'932'400.- et des revenus pour CHF 270'000.-. Elle recommande à l'assemblée de l'approuver.

Nous profitons de l'occasion pour remercier l'ensemble du Conseil communal ainsi que le personnel de la commune pour la bonne collaboration qui a régnée durant cette année 2023 et présenter nos meilleurs vœux pour de très belles Fêtes de fin d'année à l'ensemble des citoyens de Matran. »

M. Nicolas Rérat ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée approuve le budget des investissements 2024.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	51
Citoyens présents ayant le droit de vote :	50
Approuvent:	**50**
Refus:	0
Abstentions :	0

PAS APPROUVÉ PAR L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

4. Election d'un membre à la Commission des naturalisations

M. Nicolas Rérat, syndic, présente cet objet. A la suite de la démission de Mme Stéphanie Colella, il manque un membre à la Commission des naturalisations et selon la Loi sur les Communes, cette personne doit être nommée par l'Assemblée communale. Ladite Commission se compose actuellement de :

Président	M. Simon Gabaglio
Secrétaire	Mme Catherine Charpié
Membre	M. Dominique Chenaux
Membre	M. El Betjali Nasser
Membre	Mme Christine Lebrun
Membre	Mme Suzanne Lefort

Suite à l'appel lancé dans Matr'en cause, **M. Nicolas Rérat** relève que le Conseil communal a reçu 1 candidature, à savoir celle de Mme Christiane Mojica. Il demande à l'assemblée s'il y a des candidatures spontanées. Ce n'est pas le cas, il demande à Mme Christiane Mojica se présenter.

Mme Christiane Mojica relève qu'elle habite à Matran depuis 1995. Pendant longtemps, elle n'a pas pu participer à la vie locale autant qu'elle l'aurait souhaité car elle travaillait à Berne avec des horaires à rallonge. Désormais retraitée, elle a du temps à disposition et elle souhaite s'investir davantage dans la vie de la commune. La Commission des naturalisations l'intéresse. Elle a été journaliste parlementaire pendant 30 ans (sous son nom de jeune fille, Christiane Imsand) et la question des naturalisations est une des problématiques qu'elle a suivie professionnellement. Rejoindre la Commission serait une façon concrète de poursuivre sur cette voie. Elle précise qu'elle n'est affiliée à aucun parti.

M. Nicolas Rérat redemande à l'assemblée si quelqu'un veut se porter candidat. Ce n'est pas le cas. De ce fait, l'élection devient tacite à moins qu'un cinquième des membres présents demande un scrutin. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'élire Mme Christiane Mojica, ce qu'elle fait par applaudissement.

5. Information du Conseil communal

M. Nicolas Rérat relève que le Conseil communal a quelques communications.

<u>iSarine</u>

M. Nicolas Rérat rappelle l'existence de cette application qui est téléchargeable gratuitement. La commune passe de plus en plus par iSarine pour communiquer à la population. L'information est immédiate et l'utilisateur reçoit un avis lorsqu'il y a une communication. La même information est mise aussi sur le site Internet de la commune et parfois par tout-ménage pour des informations importantes, mais sans urgence. Il faut en effet presque une semaine pour qu'un tout-ménage arrive dans les boîtes aux lettres. Il termine en relevant qu'il y maintenant 957 abonnés aux nouvelles de Matran et invite les citoyens qui ne l'ont pas encore fait à télécharger l'application iSarine.

PAS APPROUVÉ PAR L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

Développement des espaces verts publics

A l'aide de divers slides, **M. Dominique Chenaux** donne des informations sur le développement des espaces verts publics dans l'Agglomération qui fait l'objet d'un programme dans le cadre du Plan d'Agglomération 5ème génération (PA5). Un site a été retenu à Givisiez et un autre à Matran, soit la place de sport. Le programme débutera en janvier 2024 et se poursuivra selon le programme suivant

PROCESSUS PARTICIPATIFS - DISPOSITIFS

Phases	Formats	Publics	Calendrier
Temps 1 – Diagnostic sensible et pratique *Information / consultation*	TOTEM (affichage public) & canaux de communication des communes	Tous publics	Début janvier
	Questionnaire en ligne	**Tous publics**	**15 janvier au 4 février**
Temps 2 – Balades-ateliers *Consultation & Concertation*	**Balades-ateliers**	**Tous publics** **Publics spécifiques**	**Sa 3 février** **Semaine du 29.01 au 04.02**
Temps 3 – Analyse et traduction des résultats, restitution *Restitution intermédiaire*	Synthèse et plan d'intention	Communes et agglomérations	Fin février
	Séance COPIL COTECH 2		
Temps 4 – Diffusion des résultats public *Restitution*	TOTEM & canaux de communication des communes	Tous publics	Avril 2024

AGGLO FRIBOURG FREIBURG 72

Il s'agit d'un programme participatif et le Conseil communal espère que la population matranaise y participe pour donner son avis.

TransAgglo

M. Rérat donne des informations concernant la TransAgglo. Il relève que certains secteurs sont déjà ouverts entre Avry et Guin. Il précise à l'aide d'un plan le tracé du secteur entre Avry et Villars-sur-Glâne, secteur qui concerne particulièrement Matran. A l'aide d'un autre plan, il indique les divers accès à cette TransAgglo. Enfin, il précise les étape de réalisation avec notamment une mise à l'enquête à l'été 2024 avec un démarrage des travaux en août 2025 et une mise en service en en août 2027.

PAS APPROUVE PAR L'A

6. Divers

M. Nicolas Rérat ouvre la discussion.

M. Jean-Marc Dousse revient sur la présentation relative au projet de développement d'un espace public vert sur la place de sport. Il s'étonne que l'Agglomération s'attribue ce terrain communal pour développer son projet. Il demande également qui assumera les coûts d'entretien.

M. Dominique Chenaux lui répond que l'Agglomération a lancé un appel aux communes membres. Le Conseil communal de Matran a annoncé ce projet comme plusieurs autres communes. Finalement l'Agglomération a retenu 2 projets sur 6 candidatures, dont celle de Matran. L'avantage pour la commune est que le projet sera développé par les aménagistes de l'Agglomération et qu'elle pourrait toucher 50 % de subventions fédérales. Quant aux coûts d'entretien futur, ils seront à charge de la commune comme c'est déjà le cas actuellement.

M. Niels Wirths souhaite connaître la date de la fermeture de la gare actuelle.

M. Nicolas Rérat relève au préalable qu'il était prévu de construire la nouvelle halte CFF d'Avry-Matran, puis de fermer les gares de Rosé et de Matran. En fonction du nombre conséquent d'oppositions, la réalisation de la halte Avry-Matran a pris beaucoup de retard. Les travaux devraient toutefois commencer au printemps 2024 et se terminer à fin 2025 avec son ouverture. Le Conseil communal est actuellement en tractation avec les CFF, le Canton et l'Agglomération pour déterminer la date de fermeture de la gare de Matran, car les CFF désirent augmenter le nombre de trains.

Mme Francesca Venteicher et M. François Le Fort souhaitent des explications pour se rendre à la nouvelle halte CFF Avry-Matran.

M. Nicolas Rérat leur répond qu'on pourra s'y rendre à pied ou à vélo par le nouveau chemin de mobilité douce qui sera aménagé entre la nouvelle halte et le quartier de la Pâla. Un parking est prévu côté Avry, mais sa réalisation ne se fera pas avant l'ouverture de la nouvelle halte. Il rappelle que les usagers qui veulent se rendre et parquer à la gare, peuvent le faire à la gare de Villars-sur-Glâne.

M. Arnaud Geldof demande si le nombre de bus va augmenter.

M. Nicolas Rérat relève que cette question sera discutée avec l'Agglomération au printemps 2024. Il précise que l'augmentation peut se faire soit avec l'augmentation de la cadence de la ligne actuelle, soit avec la création d'une nouvelle ligne qui passerait par l'extérieur du village.

M. Daniel Guillet demande si la route de Nonan sera fermée au trafic automobile dans le cadre de la TransAgglo.

M. Nicolas Rérat lui répond qu'une borne pourrait être installée et que seuls les véhicules agricoles et les feux bleus pourront passer.

Mme Mojica demande s'il y aura un passage sécurisé au giratoire de Champ Riond pour les enfants de ce quartier qui se rende à l'école.

M. Nicolas Rérat lui répond qu'il y aura deux passages pour piétons à ce carrefour.

M. Alain Blanc demande si la police va faire des contrôles au niveau du 30km/heure dans le village.

M. Michaël Studer précise la procédure lors d'une mise en place d'une zone 30km/heure. Dans un premier temps, la commune doit mettre en place des radars pédagogiques et faire des analyses de circulation pour voir si les vitesses sont respectées. Cette période peut

PAS APPROUVÉ PAR L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

prendre jusqu'à une année. Ce n'est que plus tard que la police cantonale peut sévir en plaçant des radars pour mettre des amendes.

M. Alberto Lamas demande quand vont être réalisés les trottoirs en lien avec la zone 30km/heure.

M. Michaël Studer lui répond que les trottoirs prévus dans le cadre de la mise à l'enquête seront réalisés en principe en 2024.

M. Niels Wirths demande s'il y a de la part du Conseil communal la volonté de sortir les bus du village, comme c'est le cas actuellement pendant les travaux, ce d'autant plus que la durée de la déviation de la ligne 11 se prolonge.

M. Nicolas Rérat lui répond que ce n'est pas le cas. En ce qui concerne la situation actuelle, le Conseil communal et les TPF ont jugé préférable de laisser la ligne 11 à l'extérieur du village pendant toute la durée des travaux. Il aurait pu certes sur certaines périodes faire revenir les bus sur le parcours de base, mais la gestion de la communication aurait été compliquée.

La parole n'est plus demandée.

M. Rérat informe l'assemblée qu'il a dirigé sa dernière assemblée communale. Il tient dès lors à remercier ses collègues du Conseil, le personnel communal et les citoyens de leur confiance.

M. Bernard Chassot, vice-syndic, prend la parole pour remercier M. Rérat pour son engagement auprès de la commune. M. Rérat a été élu en 2011 à la commission financière par l'assemblée. En 2016, il intègre le Conseil communal, puis est réélu en 2021 où il devient syndic. Il cite de nombreux dossiers qui ont été réalisation pendant sa syndicature. Il le remercie pour son engagement sans faille et lui souhaite pleins succès pour ses nouvelles activités professionnelles sous les applaudissements de l'assemblée.

A 21h30, **M. Nicolas Rérat** lève l'assemblée en remerciant les citoyennes et citoyens de leur participation.

Au nom de l'assemblée communale :

Le secrétaire :	**le syndic:**
O. Pillonel	N. Rérat

PAS APPROUVE PAR L'ASSEMBLEE COMMUNALE